

Séance extraordinaire du 5 novembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 18 h 45, le 5 novembre 2024, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

PRÉSENTS

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2
Monsieur Martin veilleux, conseiller au siège no. 4
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mario Morin, directeur général et greffier-trésorier adjoint et madame Marie Claude De Gagné, adjointe principale à la direction générale, sont également présents.

ABSENTE

Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 18 h 45, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2024-11-213

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration du directeur général et greffier-trésorier

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

Résolution du 2024-11-214

Conclusion d'une entente concernant les dossiers du TAT numéros 1304887 08 2012 et 1304893 08 2212

Considérant qu' en date du 29 octobre 2024 une séance de médiation a eu lieu dans les dossiers du TAT numéros 1304887 08 2012 et 1304893 08 2212;

Considérant qu' à cette séance de médiation une entente est intervenue;

Séance extraordinaire du 5 novembre 2024

Considérant que chaque membre du conseil a eu l'opportunité de connaître les termes de ladite entente;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord avec les termes du règlement intervenu;

Considérant que ladite entente est confidentielle, sauf pour les organismes gouvernementaux autorisés,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

D' autoriser le Maire, monsieur Ghislain Nadeau, à signer tous les documents nécessaires à la transaction de terminaison d'emploi et reçu-quittance pour les dossiers du TAT numéros 1304887 08 2012 et 1304893 08 2212;

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions.

Aucune question.

**Résolution 2024-11-215
Levée de l'assemblée**

À 18 h 52, l'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau
Maire

Guy Nolet
Directeur général et
greffier-trésorier